

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CESSION DE BUS A LA SOCIETE THORIN VRIET**

Direction Services Techniques -  
Transports - Mobilité  
N° 2021-D- 65

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la cession des bus HEULIEZ dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Bus GX317 – 1064TR16	Bus GX317 – 1071TR16
N° d'inventaire	TRANS2004REPRI039	TRANS2004REPRI044
Date d'achat	03/06/2003	03/06/2003
Prix d'achat	198 659,80 €	198 659,80 €
Durée d'amortissement	15	15
Amortissements cumulés	198 659,80 €	198 659,80 €
Valeur nette comptable	0 €	0 €
Prix de cession	1 500 €	1 500 €

**Article 2** – La société THORIN VRIET, située ZI Olérat 16110 La Rochefoucauld, se porte acquéreur de ces véhicules aux prix indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 24 MARS 2021

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 24 MARS 2021  
Publié ou notifié,  
Le 24 MARS 2021